

BIENVENUE AU CONGRÈS ÉLECTORAL EXTRAORDINAIRE

Samedi 14 février 2015
CERM Martigny
Début: 11h00

Important : Les camarades délégué-e-s reçoivent avec ce cahier une carte de délégué-e, qui devra impérativement être échangée à l'entrée de la salle de réunion contre une carte de vote. Les délégué-e-s doivent être enregistré-e-s auprès du secrétariat central. Une éventuelle suppléance doit ainsi obligatoirement être préalablement discutée avec ce dernier. Nous rappelons à chacune et à chacun que le remplacement d'une carte de délégué-e perdue ou oubliée n'est possible qu'en cas de force majeure

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour définitif	2
Indications importantes au sujet du Congrès	4
Information sur le site.....	7
Règlement du Congrès.....	9
Point 3 de l'Ordre du jour : Procès-verbal du congrès 2014	11
Point 5 de l'ordre du jour : Plateforme électorale 2015	12
Point 8 de l'Ordre du jour : Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse	20
Point 9 de l'Ordre du jour : Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 8 mars 2015.....	21
Point 10 de l'ordre du jour : Traitement des autres propositions.....	25

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

Samedi 14 février 2015, 11h00 à env. 16h00

- 10h45 1. Ouverture du Congrès et salutations**
- 1.1 Ouverture du Congrès
 - 1.2 Salutations
Stéphane Rossini, président du Conseil national (PS/VS)
Thomas Burgener, a. conseiller d'Etat (VS),
candidat au Conseil des Etats
- 2. Points relatifs au déroulement du Congrès**
- 2.1 Communications
 - 2.2 Adoption du règlement du Congrès
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Élection des scrutateurs et de la Commission de vérification des mandats
- 3. Procès-verbal du Congrès ordinaire du 28 juin 2014, à Winterthour** (téléchargeable sur Internet à l'adresse : www.pssuisse.ch/congres)
- 4. Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse**
- 5. Plateforme électorale 2015**
- 5.1 Discussion et traitement de détail
Traitement des amendements
 - 5.2 Lancement de la campagne de mobilisation
- 6. Interventions de la présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, et du conseiller fédéral Alain Berset**
- 7. Intermède culturel avec Duo Luna-tic**
- 8. Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse**
- 9. Recommandations de vote en vue des votations fédérales du 8 mars 2015**
- *Initiative populaire fédérale du PDC « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées des impôts »*
Beat Jans, conseiller national (BS)

- *Initiative populaire fédérale du PVL « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »*
Roger Nordmann, conseiller national (VD)

10. Traitement des autres propositions et résolutions

- 10.1 Proposition du Comité directeur visant à suspendre le lancement de l'initiative pour les chèques-enfants
- 10.2 Proposition du Comité directeur pour soutenir l'initiative vélo lancée par Pro Velo
Thomas Hardegger, conseiller national (ZH)

16h00 11. Clôture du Congrès, apéro

INDICATIONS IMPORTANTES AU SUJET DU CONGRÈS

Organisation du Congrès

- Direction:
Christian Levrat / Andy Tschümperlin / Marina Carobbio / Leyla Gül / Barbara Gysi / Jacqueline Fehr / David Roth / Géraldine Savary / Flavia Wasserfallen
- Organisation et logistique : Ladina Triaca
Contact: PS Suisse, Ladina Triaca, Spitalgasse 34, case postale, 3001 Berne
Courriel : ladina.triaca@pssuisse.ch

Documentation du Congrès

Cet envoi contient:

- Les cartes de vote (inaccessibles – le mandat fait l'objet d'un contrôle à l'entrée)
- L'ordre du jour définitif
- Le règlement du Congrès électoral extraordinaire 2015 du parti
- Plateforme électorale (point 5 de l'ordre du jour)
- Les propositions du Comité directeur
- Les informations sur le lieu du Congrès
- Informations concernant le souper du 13 février 2015 (p.6)

Cartes de délégué-e

Les cartes de délégué-e feront partie du 2^e envoi qui sera directement adressé aux délégué-e-s inscrit-e-s au Congrès. Elles devront être échangées contre des cartes de vote à l'entrée du Congrès.

Procès-verbal

Le procès-verbal du Congrès ordinaire du 28 juin 2014, à Winterthour, pourra être consulté et téléchargé dès le **16 janvier 2015** sur le site du PS Suisse à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres)

Procédure et délais pour les propositions et résolutions

1. Date limite de transmission : 19 décembre 2014 (expiré)

2. Date limite de transmission : 30 janvier 2015

D'autres résolutions et propositions concernant les affaires traitées au Congrès, ainsi que celles concernant les recommandations de vote pour le scrutin du 8 mars peuvent être envoyées au **secrétariat central d'ici au vendredi 30 janvier 2015, à midi**. Celles-ci seront traduites par le secrétariat central et publiées sur Internet, avec les commentaires du Comité directeur, le mercredi 11 février 2015 à 10h00 ; elles seront par ailleurs distribuées lors du Congrès.

Tous les documents sont à soumettre à:
PS Suisse, Congrès, Case postale, 3001 Berne
Congres-proposition@pssuisse.ch

Nous vous prions en outre de bien vouloir nous faire parvenir les documents susmentionnés en format Word et non en PDF.

Important: veuillez consulter la procédure en annexe pour le dépôt de propositions relatives à la plateforme électorale.

Documents remis sur place

Les documents remis sur place comprenant notamment les prises de position du CD sur les diverses propositions et résolutions, seront publiés sur Internet le **mercredi 11 février 2015, dès 10h00** (www.pssuisse.ch/congres) et distribués au délégué-e-s à l'ouverture du Congrès.

Prise de parole et propositions

Vous trouverez des formules de demande de prise de parole près de l'estrade. Merci de les remplir de manière lisible et complète, et de les remettre au secrétariat du Congrès. Les formules incomplètes ou illisibles ne seront pas retenues. Les propositions doivent être déposées par écrit de la même manière.

Traduction simultanée

Les débats font l'objet d'une traduction simultanée de l'allemand et français. Pour des raisons d'économie de moyens, il y a moins d'écouteurs que de participant-e-s. Merci donc de les laisser à la disposition de celles et de ceux qui ont besoin de la traduction simultanée. **Merci aussi de rendre impérativement les écouteurs en sortant de la salle !**

Substance lors du Congrès

Un buffet proposant boissons et repas sera à disposition des congressistes durant toute la journée.

Informations concernant le souper du 13 février 2015

Un souper se tiendra le 13 février pour les délégué-e-s et les invité-e-s qui arrivent déjà à la veille du Congrès. Tout le monde est cordialement invité à y prendre part.

Pour faciliter l'organisation de la soirée, veuillez-vous annoncer **jusqu'au 6 février 2015** à l'adresse suivante : souper@pssuisse.ch

N'oubliez pas de préciser si vous souhaitez avoir un menu avec ou sans viande.

Lieu: salle communale, 1920 Martigny

Heure: dès 18h30

Prix : par personne (à votre charge):
CHF 40 (avec alcool), CHF 30 (sans alcool)

Compris dans les prix :
Plat valaisan de viande séchée ou des légumes crus et dips
Raclette à discrétion
Une bouteille de vin blanc pour quatre personnes
Eau minérale, boissons sucrées
Thé, café, spiritueux

INFORMATION SUR LE SITE

Lieu du Congrès et itinéraires (Consultez le plan sur la page suivante !)

Le Congrès électoral extraordinaire de tiendra au **Centre d'Expositions et de Réunions de Martigny (CERM)**.

Le CERM est situé à l'adresse suivante :

Rue du Levant 91, 1920 Martigny

Tél. +41 (0)27 722 00 34, <http://www.fvsgroup.ch/fr/cerm/>

Trajet en train

Le site www.cff.ch, le numéro de téléphone de Rail Service 0900 300 300 (service payant), le service SMS (demande au numéro 222) et des applications diverses pour téléphone mobile vous informeront de tous les horaires des liaisons directes, des trains directs et intercity pour Martigny

Le CERM se trouve à 10 -15 minutes de marche depuis la gare CFF.

Le train régional de la société *RegionAlps* vous conduira directement au CERM. Veuillez sortir à l'arrêt « Martigny CERM » (consultez le plan sur la page suivante).

Trajet en voiture

Accès direct depuis **l'autoroute A9, Sortie Martigny Expo**. Il y a suffisamment de places de stationnement gratuites situées près du CERM.

Réservation d'hôtel

Comme le Congrès 2015 se tient sur un seul jour, le PS Suisse n'a pas procédé à une pré-réservation de chambres d'hôtel à Martigny. Si vous avez besoin d'une chambre, nous vous invitons à prendre directement contact avec l'office du tourisme de Martigny. Merci de votre compréhension.

Contact:

Martigny Tourist Office

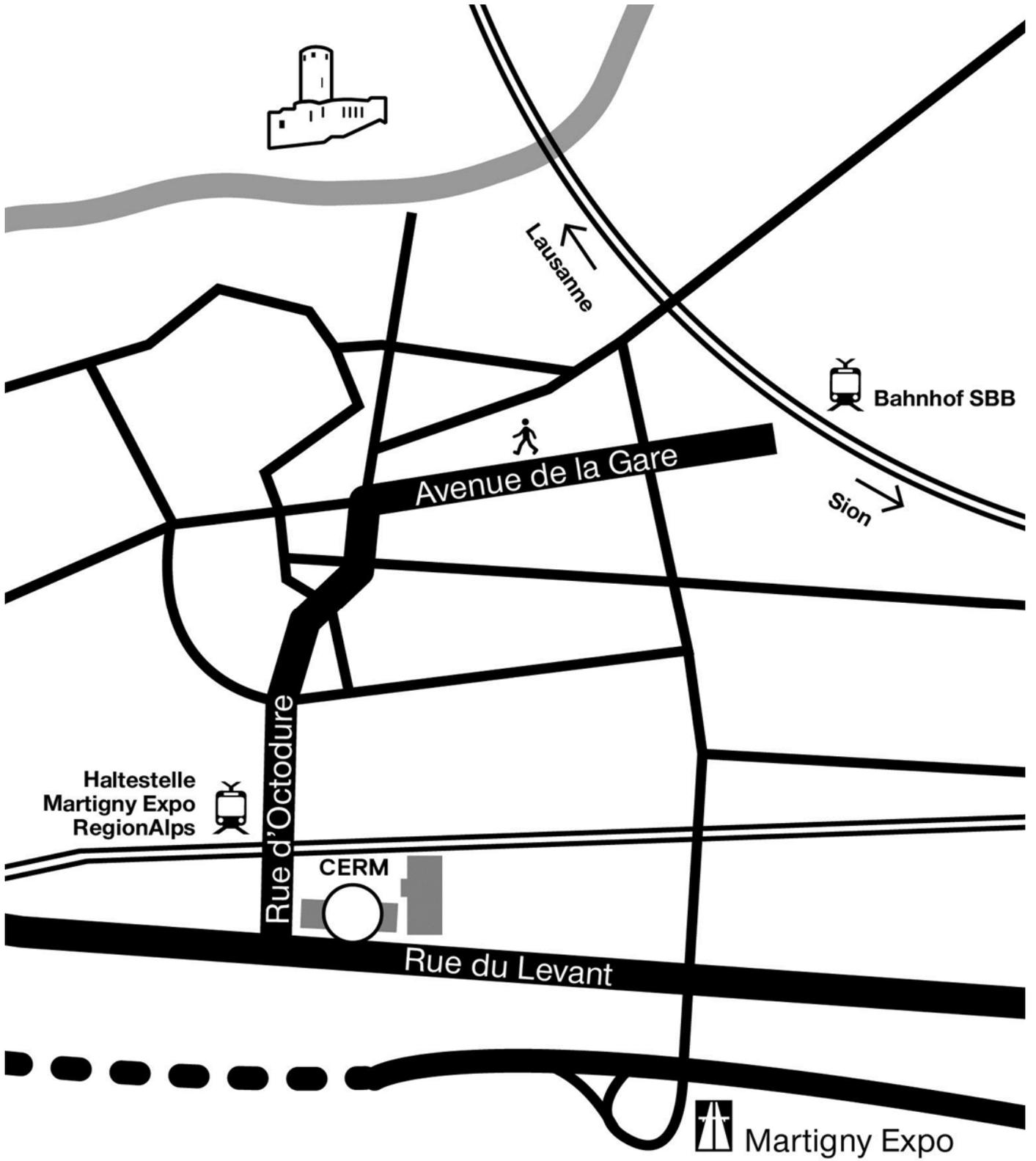
Avenue de la Gare 6, 1920 Martigny

+41 (0)27 720 49 49

+41 (0)27 720 49 48

www.martigny.com

Plan



RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la commission de contrôle des mandats
- la ou le président-e du bureau de vote, si nécessaire

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 12, chiffre 10 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au **30 janvier 2015, à 12h00**. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS Suisse le mercredi 11 février 2015 à 10h00 et figureront également dans le cahier à disposition sur place.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est de trois minutes au plus. La présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Les personnes désirant prendre la parole s'annoncent par écrit au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre une seule fois la parole sur un même objet. Un second vote sur le même objet ne peut se faire qu'avec le consentement du Congrès. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du Comité directeur.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au

Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Si la majorité n'est pas évidente ou si un membre du Congrès l'exige, le ou la président-e fait compter les voix.

Art. 9 Élections : dispositions générales

Les élections se font en général à main levée. Sur proposition du Comité directeur, le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langue

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS 2014

Approbation du procès-verbal du Congrès ordinaire du 28 juin 2014, à Winterthour. Il est publié à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres. Il est également possible de commander une version papier au secrétariat central.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLATEFORME ÉLECTORALE 2015

Important: veuillez consulter la procédure en annexe pour le dépôt de propositions relatives à la plateforme électorale.

POUR TOUS, SANS PRIVILEGES

Plateforme électorale de la Suisse

La force de la Suisse réside dans la prospérité de l'ensemble de ses habitants, et non pas seulement de quelques-uns. Toutes les personnes qui vivent dans ce pays ont droit à la liberté, à la prospérité et à la démocratie. Si chaque individu jouit d'une situation confortable, la collectivité se porte mieux. Cette équation se vérifie tant en Suisse qu'en Europe et dans le monde.

Dans le monde entier, la Suisse est symbole de paix, de sécurité et de stabilité. Cette reconnaissance, elle la doit essentiellement à l'action du PS qui, depuis 125 ans, se bat pour la justice dans notre pays. En effet, l'histoire de l'humanité en est la preuve : ni la paix, ni la sécurité ne sont viables sans justice. C'est pourquoi les socialistes ont conquis de haute lutte l'AVS, de même que l'allocation de maternité, le droit de vote des femmes et les conventions collectives de travail, qui protègent les salariés.

Aujourd'hui, ces acquis, dont nous pouvons être fiers, sont menacés par les coups de butoir de la droite. Un conglomérat de spéculateurs, de millionnaires et de néo-libéraux s'est fixé pour objectif de démanteler la Suisse telle que nous la connaissons. Si ces gens-là ont gain de cause, la liberté, la prospérité et la démocratie ne seront plus des droits humains, mais de simples marchandises, avant de devenir, en définitive, l'apanage des plus offrants. Cette aristocratie de l'argent ne reconnaît qu'une seule loi : la loi du plus fort. Voilà pourquoi elle tourne notre Etat en dérision, mine notre démocratie, s'oppose à l'Europe et isole notre pays sur la scène internationale.

Fort heureusement, la Suisse n'est pas une île. Nous voulons et devons maintenir de bonnes relations avec l'Europe. Nos liens avec le Vieux Continent sont étroits : ils sont bien entendu économiques et techniques, mais également culturels, sociaux et affectifs. Cette réalité est indéniable. Autre chose à ne pas ou-

blier : l'intégration européenne est en soi une grande œuvre de paix. Retomber dans les nationalismes nous mènerait tôt ou tard à la guerre.

Comme l'Europe, les organisations internationales sont garantes de paix et de justice dans le monde entier. Le PS plaide pour que la Suisse joue un rôle actif par-delà ses frontières, afin que les droits humains soient respectés sur toute la surface du globe, que chaque pays ait des chances de développement et que, partout, la justice sociale progresse.

En tant que socialistes, c'est pour toutes ces raisons nous nous engageons jour après jour pour une société solidaire, juste et ouverte. La migration est porteuse de diversité : cette diversité constitue une force, un moteur du progrès et un atout dont bénéficient les entreprises et la société, en tant que tissu social et culturel. Nous défendons et nous efforçons de développer l'Etat social et la tradition humanitaire de notre pays. Nous revendiquons une société dans laquelle chaque être humain a sa place et peut influencer sur ses conditions de vie, que ce soit à travers les votations et les élections, ou au sein de l'entreprise. Nous luttons pour la démocratie dans tous les domaines de la vie, **pour des rentes sûres, des salaires équitables, pour une égalité réelle et des logements abordables**. En effet, le véritable progrès consiste à donner à chaque être humain, quelle que soit son origine, la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination et de vivre une vie digne au sein de la société. Tels sont les acquis et les valeurs que défend le PS.

10 PROJETS POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE, OUVERTE ET SOLIDAIRE

1. Imposer l'égalité des salaires à travers des dispositions contraignantes et des conventions collectives de travail appliquées à l'échelon national.

Depuis 33 ans, le droit des hommes et des femmes à un salaire égal pour un travail égal est inscrit dans la Constitution suisse. Cela fait pourtant 33 ans que ce principe est foulé au pied. Les femmes gagnent en moyenne 20% – près de 700 francs - de moins par mois que les hommes. La tentative de réaliser l'égalité des salaires par des mesures volontaires s'est soldée par un échec. La politique doit agir, car de toute évidence, l'économie n'y arrive pas toute seule. Le PS revendique des bases légales claires et des mesures concrètes pour garantir l'égalité de salaire et mettre fin à la discrimination quotidienne de la moitié de la population. Nous demandons un monitoring des salaires assorti d'objectifs contraignants et de possibilités de sanctions.

Le PS se bat également pour la mise en place de conventions collectives de travail dans tous les secteurs professionnels. Les CCT fixent les salaires minimums, l'évolution salariale, les possibilités de formation professionnelle et le temps de travail. Elles constituent une protection pour les salariés et leur garantissent de bonnes conditions de travail. Malheureusement, à ce jour, près de la moitié seulement des actifs sont protégés par une CCT. Nous voulons que ça change.

2. Une part minimum des zones à bâtir réservée aux logements d'utilité publique, pour que chacun puisse se loger quel que soit son budget.

Dans les villes et les agglomérations, les prix du logement explosent, pour le plus grand profit des investisseurs privés et des régies immobilières. Lorsqu'ils déménagent, de nombreux locataires se voient imposer des augmentations de loyers exorbitantes et injustifiées, tandis que les promoteurs immobiliers engrangent des bénéfices record sur leur dos. Parallèlement, ces grands groupes bénéficient de réductions d'impôts, ce qui entraîne des déficits pour les cantons et les communes. Ce manque à gagner est ensuite compensé par des réductions budgétaires dont pâtit la collectivité tout entière.

Pour créer et conserver des logements à prix abordables, le PS entend promouvoir les logements d'utilité publique. Il faudrait que désormais chaque commune soit tenue de fixer un pourcentage minimum de logements à louer

selon des critères d'utilité publique. Le classement de nouvelles zones à bâtir et les projets de construction devront réserver au moins 30% de la surface de plancher pour la construction de logements à bas prix destinés à des coopératives ou qui resteront propriété des pouvoirs publics. Des modèles d'habitation intéressants dans les centres-villes permettront de créer des logements abordables pour tout le monde et d'éviter la dispersion des constructions.

3. Augmenter de 10% les rentes pour assurer à chacun une vieillesse digne.

Le PS est le parti qui, depuis des décennies, se bat pour que tous puissent vivre une vieillesse digne. La participation citoyenne, l'autonomie et la sécurité financière, grâce à notre prévoyance-vieillesse, ainsi qu'une offre de soins et d'assistance abordable, en sont des éléments essentiels. Un autre aspect important est également de permettre un échange fécond et vivant entre les générations, afin de créer et de préserver un esprit de solidarité.

L'AVS est notre plus grande conquête sociale et représente un pilier de la sécurité au troisième âge. La Constitution fédérale dispose que les rentes de l'AVS et de la caisse de pension doivent permettre de « maintenir (le) niveau de vie de manière appropriée ». Or, pour un trop grand nombre de personnes, cet objectif n'est aujourd'hui plus atteint : l'AVS se vide et la pression sur le deuxième pilier augmente. Pourtant, contrairement à tout ce que l'on a pu entendre, la capacité de la Suisse à financer une prévoyance-vieillesse décente ne dépend pas en premier lieu de l'évolution de sa pyramide des âges ou du taux de conversion, mais de sa volonté politique et d'une juste répartition de ses ressources. L'AVS constitue le système idéal pour renforcer la solidarité sociale indépendamment des contraintes des marchés de capitaux. Les rentes de l'AVS doivent être augmentées de 10%. C'est pourquoi le PS Suisse soutient l'initiative AVSplus.

4. Renforcer la protection contre les licenciements pour préserver les travailleurs âgés du chômage de longue durée.

Ce sont les salariés qui, par leurs connaissances, leurs compétences et leur savoir-faire, contribuent à la prospérité et au progrès en Suisse. Pour ce faire, ils doivent bénéficier de salaires décents, de bonnes conditions de travail et d'un emploi sûr. Pourtant, de plus en plus, les travailleurs âgés de 50 à 65 ans font les frais de l'arrivée sur le marché de l'emploi de main-d'œuvre plus jeune et moins chère. Sans avoir commis de faute, ils perdent leur emploi et viennent grossir les rangs des chômeurs de longue durée. Cette situation est intenable.

Le PS demande d'encourager la formation et le perfectionnement, de mettre en place des modèles d'emploi flexibles et de renforcer la protection contre les licenciements, qui devront obligatoirement être motivés. Un être humain est plus qu'un simple facteur de coûts et ne doit pas être mis à la porte sans raison.

5. Un impôt sur la bourse pour mettre fin à la spéculation inutile et stabiliser le marché financier.

Le sauvetage des grandes banques a coûté des milliards de francs au contribuable, sans pour autant que les responsables aient eu à rendre des comptes ou à subir quelque conséquence que ce soit. La même année, ces derniers se sont encore octroyés des salaires et des bonus de plusieurs millions. De toute évidence, cette logique « too big to fail » (trop gros pour faire faillite) fonctionnera jusqu'au prochain sauve-qui-peut des banques.

Une grande partie des chiffres d'affaires de plusieurs millions engrangés chaque jour par les grandes banques est le fait de transactions générées par ordinateur dont le seul but est de profiter de différences de cours minimales en achetant et en vendant des volumes d'actions gigantesques. Les transactions de ce type ne présentent aucun intérêt pour les économies nationales. Au contraire, elles ne font qu'attiser la spéculation et déstabiliser le marché financier.

Le PS se bat pour la mise en place d'une taxe boursière, que l'on appelle aussi « taxe Tobin » ou « taxe sur les transactions financières », pour mettre fin immédiatement à ces achats et ventes inutiles. Cette taxe permettrait non seulement de freiner la spéculation inutile et dangereuse, mais également de générer des recettes fiscales dans un secteur qui est l'un des rares à ne pas payer la TVA.

6. Instaurer dans tout le pays des crèches et des écoles à journée continue gratuites pour favoriser l'égalité des chances.

Chaque enfant a droit à une bonne formation, indépendamment des ressources financières de ses parents, de son origine ou de son lieu de résidence. Dans la vie de tous les jours, ce principe est pourtant loin d'être une réalité. En Suisse, les enfants de milieux favorisés ont de meilleures chances de bénéficier d'une bonne instruction que les autres.

Pour le PS Suisse, l'égalité des chances est un objectif de tous les jours. Nous nous battons, au sein des communes, des cantons et au niveau national, pour que l'école publique bénéficie de ressources suffisantes. Les enjeux des élèves, des enseignants, des infrastructures scolaires, ainsi que la formation et le per-

fectionnement, nous tiennent à cœur. La réalisation de l'égalité des chances passe par la mise en place d'écoles à journée continue dans tout le pays. En effet, l'école de demain doit offrir plus qu'un ensemble de cours en classe : nous devons cesser de séparer l'accueil extrafamilial et l'école, car cette distinction renforce le clivage entre éducation et instruction, entre accueil et encouragement. Les établissements à journée continue constituent un fondement de l'égalité des chances et offrent un moyen idéal d'encourager les enfants. Permettre un accès universel à un bon niveau de formation est dans l'intérêt de l'ensemble du pays.

7. Les chèques-enfants, un vrai soutien pour les familles.

Pour nombre d'entre nous, la famille est et reste la première et la plus importante forme de communauté. Mais elle non plus n'est pas épargnée par les mutations les plus diverses, si bien que le concept de famille recouvre aujourd'hui des formes de vie très différentes. Depuis toujours, le PS relaie les revendications des familles monoparentales et se bat contre la discrimination des partenariats entre couples de même sexe.

Une autre mutation sociale dont il faut tenir compte, c'est qu'aujourd'hui, contrairement à l'époque de l'homme pourvoyeur, les femmes ont désormais de nouvelles perspectives de développement et de participation à la vie active. En conséquence, la question de la conciliation du travail et de la vie de famille se pose souvent. Les places de crèches et les possibilités d'emplois à temps partiel pour les deux parents, ou encore de congé parental, sont insuffisantes. Souvent, un salaire à temps plein ne suffit pas à faire vivre décemment une famille entière. Il n'est pas juste que les familles à hauts revenus soient les premières à bénéficier de déductions fiscales pour enfant de plusieurs milliards de francs. C'est pourquoi le PS demande de remplacer ce système par un système de chèques-enfants, plus simple et surtout plus juste, à raison d'un chèque par enfant.

8. Les primes d'assurance-maladie ne doivent pas représenter plus de 10% des revenus d'un ménage.

Chaque année, les primes d'assurance-maladie augmentent de manière effrénée, notamment en raison de la concurrence entre les différentes caisses. Pour un nombre croissant de ménages aux revenus moyens, elles sont devenues un véritable fardeau financier qui ne fait que s'alourdir. Or, l'évolution des subsides de réductions des primes n'a pas suivi le même rythme, bien au contraire : dans

de nombreux cantons, les programmes d'économie ont massivement taillé dans ces allocations. Il est urgent de stopper cette tendance, dont les classes moyennes sont les premières à souffrir. Le PS souhaite donc adapter et étendre le système des réductions de primes individuelles afin que les primes ne représentent pas plus de 10% des revenus d'un ménage. Une charge financière supérieure est insupportable et inacceptable.

9. Une zone de rencontre à trafic réduit dans toutes les communes, pour que tous bénéficient d'une meilleure qualité de vie.

La mobilité est une conquête de l'être humain, une véritable promesse de liberté. Elle constitue également un défi de taille, avec des conséquences décisives sur notre qualité de vie. Une nouvelle vision de la mobilité s'impose, qui tienne compte des différents besoins et conditions dans les zones urbaines et rurales. De bonnes liaisons en car postal constituent une alternative pour les automobilistes en zone rurale. Les trajets pendulaires de plusieurs heures, les bouchons quotidiens, les trains, bus ou trams bondés sont le lot des pendulaires dans les agglomérations. Ces problèmes ne seront pas réglés avec de nouvelles routes, mais avec un réseau de transports publics performant et étendu. Ainsi, l'espace public des agglomérations redeviendra accessible aux piétons et aux cyclistes, et le trafic laissera place aux rencontres et aux conversations. Tout le monde pourra se déplacer confortablement, en toute sécurité, ce qui permettra de réduire la pollution de l'air et les émissions sonores, et ainsi d'améliorer la qualité de vie.

10. Une sortie rapide et définitive du nucléaire pour un avenir énergétique durable.

La politique énergétique suisse n'est pas durable et nous rend dépendants des importations de pétrole et de gaz souvent originaires de pays politiquement instables. En outre, la catastrophe de Fukushima a montré une fois de plus l'urgence d'une transition vers des sources d'énergie renouvelables. A l'aube du XXI^e siècle, la possibilité d'amorcer ce tournant énergétique et de nous libérer d'une dépendance fatale, notamment pour le climat, s'offre enfin à nous. Techniquement, cette transition est faisable. De plus, l'entrée dans une nouvelle ère énergétique créera des milliers d'emplois sûrs et intéressants. La balle est maintenant dans le camp de la politique, qui devra édicter des règles contraignantes pour les grands groupes énergétiques, puisque l'époque des recommandations est révolue. D'ici à 2050, nous pourrions couvrir l'ensemble de nos besoins énergétiques grâce aux ressources du soleil, du vent, de la biomasse,

de l'eau et de la géothermie. Il ne manque pour cela que la pression de la population, sa ténacité et son soutien au PS.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA VICE- PRÉSIDENCE DU PS SUISSE

Début décembre 2014, David Roth a annoncé qu'il quittera sa fonction de vice-président du PS Suisse lors du Congrès de 2015. Ce siège de la Présidence du PS Suisse sera repourvu lors du Congrès du PS qui se tiendra le 14 février 2015 à Martigny (VS).

Vous pouvez soumettre vos questions et candidatures jusqu'au **30 janvier 2015**, à l'adresse suivante : congres@pssuisse.ch

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE EN VUE DES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 8 MARS 2015

Initiative populaire du PDC « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt »

Contexte :

Le 5 novembre 2012, cette initiative a été déposée avec 118'425 signatures valables. L'objectif annoncé du PDC Suisse est d'obtenir des avantages supplémentaires pour les familles avec enfants. À cet effet, il demande que les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient exonérées de l'impôt. Concrètement, cette initiative exige que la Constitution soit modifiée comme suit : « *Les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle sont exonérées de l'impôt.* » Selon le message du Conseil fédéral, cette mesure entraînerait une perte de recettes de près d'un milliard de francs pour la Confédération et les cantons. Par 131 voix contre 39, le Conseil national a recommandé le 4 juin 2014 de refuser cette initiative, sans contre-projet. Le 26 septembre 2014, le Conseil des Etats s'est rallié aux vues du Conseil fédéral, par 32 voix contre 13.

Arguments en faveur d'un rejet de l'initiative :

Cette initiative a été lancée comme instrument de campagne par le PDC, en même temps qu'une deuxième initiative, celle contre la pénalisation du mariage. L'exonération fiscale des allocations familiales peut sembler, à première vue, une idée intéressante et favorable aux familles. Or, l'impôt étant progressif, cette mesure ne profiterait, sur le plan fédéral, qu'à la classe moyenne supérieure et aux revenus les plus élevés. Les 50% de ménages qui ne paient de toute façon pas d'impôt fédéral direct n'en tireraient aucun avantage, alors que ce sont justement ceux-là qui en auraient besoin. En revanche, la compensation financière de cette mesure, sous forme de restrictions budgétaires dans d'autres domaines, les toucherait de plein fouet, entraînant une nouvelle redistribution des richesses du bas vers le haut.

Les auteurs de l'initiative font complètement abstraction du fait que les allocations familiales constituent un élément de salaire versé par l'employeur. Elles ne peuvent donc pas faire l'objet d'un traitement spécial sur le plan fiscal.

Conclusion :

- L'initiative trompe sur la marchandise, car en raison des déductions actuelles dont bénéficient de nombreuses familles et du caractère progressif de l'impôt fédéral direct, cette mesure s'apparenterait à faire financer par la collectivité un avantage pour les classes les plus aisées.
- Une politique familiale pour tous, sans privilèges, ne se fait pas à coups de déductions fiscales. Au lieu d'une déduction fiscale des allocations familiales, le PS présentera d'autres concepts, comme celui des chèques-enfants.

Recommandation du Comité directeur : il est recommandé au Congrès de refuser l'initiative « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ».

Initiative des Verts libéraux : « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie »

Contexte :

Le 17 décembre 2014, les Verts libéraux ont déposé l'initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie », avec 108'018 signatures valables. Ce texte exige que soit instaurée une taxe sur les énergies non renouvelables telles que le pétrole, le gaz naturel, le charbon ou l'uranium. Selon ses auteurs, taxer davantage la consommation énergétique permettrait de compenser la suppression de la TVA. Le Conseil des Etats a recommandé le refus de l'initiative, à 34 voix contre trois et cinq abstentions. Le 25 septembre 2014, le Conseil national, par 160 voix contre 27 et une abstention, s'est rallié à ses vues, également partagées par le Conseil fédéral.

Arguments en faveur d'un rejet de l'initiative :

Cette initiative lancée par les Verts libéraux est un instrument de campagne. Ce qui, à première vue, apparaît comme une stratégie pionnière, s'avère dangereux sur le plan de la politique financière et problématique sur le plan de la politique sociale. En effet, en éliminant la taxe sur la valeur ajoutée, l'initiative supprimerait inutilement une source de recettes fédérales importante et sûre. Le texte proposé présente un défaut de conception rédhibitoire : en effet, s'il est accepté, les finances publiques dépendront de la persistance d'un problème que l'on essaie justement de résoudre.

Si la TVA est remplacée par une taxe sur l'énergie, près d'un tiers des recettes fiscales dépendra de sources d'énergie nocives pour l'environnement. Or, la TVA est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans le financement des assurances sociales. Ainsi, la réforme Prévoyance vieillesse 2020 prévoit qu'une partie de cette taxe alimente les fonds de l'AVS. Bien qu'elle ne soit pas progressive, contrairement à l'impôt fédéral, la TVA satisfait pleinement aux critères d'efficacité, de simplicité, de transparence et d'égalité de répartition, et constitue un bon complément à l'impôt sur le revenu. La taxe sur l'énergie prévue dans l'initiative ayant pour but la réduction de la consommation énergétique, il faudrait, pour maintenir cet objectif, constamment augmenter le taux d'imposition, ou au contraire fixer un taux d'imposition si bas que l'initiative n'atteindrait pas son objectif. Aucune de ces deux options ne présente d'intérêt. À ces aspects s'ajoute un autre point décisif, d'un point de vue socialiste : le remplacement de la TVA par impôt régressif sur l'énergie pénaliserait les ménages à faibles revenus, pour lesquels les coûts énergétiques présentent une grande part du budget.

Conclusion :

- Cette initiative est mal pensée : si la taxe sur l'énergie fonctionnait et entraînait une réduction de la consommation d'énergies fossiles, il en résulterait une baisse des recettes fiscales globales et donc, inévitablement, des restrictions budgétaires.
- Elle est également antisociale : si ce texte est appliqué, la transition énergétique sera réalisée aux dépens des plus pauvres, car le remplacement de la TVA par la taxe sur l'énergie frapperait plus durement les ménages à faibles revenus.

Recommandation du Comité directeur : il est recommandé au Congrès de refuser l'initiative « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie ».

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAITEMENT DES AUTRES PROPOSITIONS

A-1 Comité directeur du PS Suisse

Proposition relative à l'initiative pour les chèques-enfants

Les délégué-e-s du PS Suisse ont déjà accepté par deux fois à une large majorité de mettre en place une politique familiale moderne et progressive. Le système actuel de déductions pour enfant est injuste et il doit être remplacé par un système simple et équitable de chèque pour chaque enfant. Un chèque doit être accordé pour chaque enfant, indépendamment des modes de vie et des revenus. En contrepartie, les déductions pour enfants, qui profitent essentiellement aux hauts revenus, seraient abolies. Ce sont surtout les ménages à faibles et moyens revenus qui profiteront de ce changement de système qui soulagera leur revenu. Le but de cette initiative est de fournir un soutien juste et équitable aux familles, et cela, indépendamment des revenus des parents.

L'annonce de l'initiative pour les chèques-enfants du PS a déjà généré une pression et une certaine compréhension de cette préoccupation dans les rangs des partis politiques du centre et, avec l'aide de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N), au sein du Département fédéral des finances (DFF). Un rapport complet du DFF est attendu en janvier. En fournissant des statistiques complètes, celui-ci est destiné à présenter les possibilités et les conséquences d'un changement du système actuel à un système de chèques.

La période actuelle pour lancement de l'initiative pour les chèques-enfants en début 2015 serait défavorable pour plusieurs raisons:

- La votation populaire du 8 mars 2015 relative à l'initiative du PDC (voir le document sur les recommandations de vote à la page 14) aura une influence décisive sur la possibilité de mener des discussions concernant un changement fondamental de système. Nous devons lutter pour un net rejet de cette initiative, qui pourrait ouvrir la voie à un changement de système par la voie parlementaire et éviterait que le système ne soit encore plus injuste.
- Le PS doit saisir la chance qui lui est offerte d'utiliser la voie parlementaire. Celle-ci semble aujourd'hui envisageable, avec les forces politiques qui ont émis des signaux d'ouverture pour un changement de système, passant ainsi des déductions pour enfants aux crédits d'impôts.

L'annonce du potentiel lancement de cette initiative, ainsi que le rapport de l'administration fédérale, sont donc les facteurs déclencheurs de cette nouvelle situation.

- La base de données qui permettrait de mesurer précisément l'impact de l'initiative dans les cantons, ne sera disponible que dans le rapport du DFF.

Le Comité directeur estime que le PS doit combattre fermement l'initiative pour les familles du PDC. Celle-ci ne ferait rien d'autre que d'octroyer un cadeau de plusieurs milliards aux familles les plus aisées. De plus, avant de pouvoir lancer définitivement l'initiative, les chiffres du rapport du DFF doivent encore être publiés et la voie parlementaire doit d'abord être exploitée. Le Comité directeur soutient les Partis cantonaux qui souhaitent procéder à un changement de système dans leur canton (comme Saint-Gall, Fribourg et Schwytz) au moyen d'une initiative ou d'une intervention parlementaire. En 2016, le Comité directeur mènera une analyse et une discussion approfondie sur le lancement de l'initiative, avant qu'une décision éventuelle puisse être prise lors d'un Congrès du Parti.

Proposition du Comité directeur:

Le lancement de l'initiative doit être suspendu et un changement de système du soutien financier aux familles doit d'abord être poursuivi par la voie parlementaire.

A-2 Comité directeur du PS Suisse

Proposition à l'intention du Congrès : « soutien à l'initiative vélo »

Pro Velo, soutenu par d'autres organisations, lancera l'initiative dite « l'initiative vélo » au printemps 2015. La promotion du vélo doit être considérée comme un devoir constitutionnel et l'actuel article 88 de la Constitution sur les chemins et sentiers pédestres doit être complété et modifié. Le but d'avoir un article consacré au vélo dans la Constitution est de renforcer la promotion de l'usage du vélo par les cantons et les communes, et de permettre un soutien de la Confédération.

Texte de l'initiative (État: soumission à la Chancellerie fédérale pour un examen préalable, *la version francophone du texte n'est donc pas encore disponible*)

Initiative populaire « Zur Förderung der Velo-, Fuss- und Wanderwege (Velo-Initiative) »

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 88 Chemins et sentiers pédestres

¹ Der Bund legt Grundsätze über Fuss- und Wanderwegnetze und über Netze für den Alltags- und Freizeit-Veloverkehr fest.

² Er fördert und koordiniert Massnahmen der Kantone und Dritter zur Anlage, Erhaltung und Kommunikation attraktiver und sicherer Netze; dabei wahrt er die Zuständigkeiten der Kantone.

³ Er nimmt bei der Erfüllung seiner Aufgaben Rücksicht auf solche Netze. Muss er dazugehörende Wege aufheben, so ersetzt er sie.

Le Comité directeur du PS Suisse est convaincu qu'un renforcement de la promotion du vélo peut contribuer de manière importante à une mobilité durable, abordable, saine et respectueuse de l'environnement. Il recommande ainsi de soutenir « l'initiative vélo ».

Proposition du Comité directeur:

Soutien du PS Suisse à l'initiative vélo et adhésion au Comité de soutien.